



PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général

Direction de la réglementation, de
la citoyenneté et de l'immigration

Bureau de la circulation et de la
citoyenneté

ARRETE du 3 juillet 2017

**portant nomination des membres de la commission chargée de l'administration provisoire de la
chambre de commerce et d'industrie de la Guyane**

LE PREFET DE LA REGION GUYANE

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code du commerce et notamment son article R712-5,

Vu l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux du 27 juin 2017 n°17BX00389 annulant les opérations électorales s'étant déroulées du 20 octobre au 2 novembre 2016 de la chambre du commerce et de l'industrie de la Guyane ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la région Guyane ;

ARRETE

Article 1 : La commission chargée d'administrer provisoirement la chambre du commerce et de l'industrie de la Guyane et d'en exercer les attributions mentionnées à l'article 4 est composée ainsi qu'il suit (par ordre alphabétique) :

- M. Ernest BENJAMIN
- Mme Nathalie PAMPHILE
- M. Alex WEIMERT

Article 2 : Lors de sa première réunion, la commission désigne un président et un trésorier.

Article 3 : Les fonctions des membres de la commission désignés ci-dessus cessent lors de l'installation des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane qui fera suite aux élections organisées en application du code de commerce.

Article 4 : La commission est chargée d'expédier les affaires courantes et de prendre, sous réserve de l'accord exprès de l'autorité de tutelle, les mesures tendant à permettre l'élection d'une nouvelle chambre.

Article 5 : Le préfet de la région Guyane, le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Guyane, le secrétaire général de la région Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de la région Guyane.

Pour le préfet

 Le Préfet
Martin JAEGER